

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : Saint-Ignace-de-Loyola Date du scrutin : 2 novembre 2025

District ou quartier : Tous les districts

Par cet avis public, **M. Guy Ménard**, présidente ou président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le **3 octobre 2025**. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin : **2 novembre 2025**
 - vous avez 18 ans accomplis;
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le **jour du scrutin 2 novembre 2025**, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse : **145 chemin de La Traverse**

Jours et heures : 14-15 et 16 octobre 2025 8h30 à 20h
17 octobre 2025 8h30 à 13h30
20 octobre 2025 8h30 à 20h
21 octobre 2025 8h30 à 14h

- 4.1** Vous pouvez effectuer une demande de révision de la liste électorale autrement qu'en personne selon les modalités suivantes :

Moyen(s) pour présenter la demande : par courriel : dg@stignacedeloyola.qc.ca
Jours et heures : 14-15 et 16 octobre 2025 8h30 à 20h
17 octobre 2025 8h30 à 13h30
20 octobre 2025 8h30 à 20h
21 octobre 2025 8h30 à 14h

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou encore son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection : M. Guy Ménard

Adresse 145 chemin de La Traverse Téléphone 450-836-3376 poste 3601

Adjointe ou adjoint : Chantale Vézina

Adresse : 145 chemin de La Traverse Téléphone 450-836-3376 poste 3605

Signature

Lieu : Saint-Ignace-de-Loyola Date : 14 octobre 2025



Présidente ou président d'élection